



Double Licence Anglais-Droit

Ce cursus sélectif permet de suivre la majorité des enseignements traditionnels de la Licence de Droit et de la Licence d'Anglais, en obtenant, en fin de parcours (sous réserve de succès aux examens !) deux Licences : une licence de Droit parcours Anglais-Droit et une Licence LLCER d'Anglais parcours Anglais-Droit.

Il s'agit d'une petite promotion : 40 en L1, soit un groupe qui reste le même en Droit et en Langues. Les cours de Droit ont lieu le matin au Pôle Cathédrale, et l'après-midi à l'UFR des Langues (locaux tout neufs de la Citadelle).

En langues, les étudiants de la Double Licence suivent des cours de LV1 (anglais), LV2 (allemand ou espagnol), de civilisation britannique ou américaine, de littérature de monde anglophone et de traduction juridique. Les cours d'expression et de compréhension orales sont dispensés par des lecteurs anglophones.

En droit, les étudiants de la Double Licence suivent les cours fondamentaux de droit public (droit constitutionnel, droit administratif, etc.) et de droit privé (droit civil, droit pénal, etc.), éventuellement sous forme d'option, ainsi que les enseignements de droit international et européen dans les mêmes conditions que les étudiants en droit.

La Double Licence ouvre accès, sous réserve des résultats de l'étudiant-e et des sélections éventuelles, à la totalité des Masters proposés par l'UFR de Droit et par le département d'anglais de l'UFR des Langues, ainsi qu'à de nombreux masters dans d'autres universités, y compris à l'étranger. Les étudiants ont également la possibilité de participer à des séjours d'études à l'étranger dans le cadre des conventions conclues entre l'UPJV et des Universités européennes ou américaines.

Contacts :

marjorie.beulay@u-picardie.fr (Droit)

aurelie.thiriameulemans@u-picardie.fr (Anglais)